

FO DENONCE UNE CIRCULAIRE DU PREMIER MINISTRE SUR L'ORGANISATION TERRITORIALE DES SERVICES PUBLICS

FRFR

FRS0932 0384 /AFP-FL01

PARIS, 27 juil 2018 (AFP) - Force Ouvrière (FO) a dénoncé vendredi une circulaire du Premier ministre sur "l'organisation territoriale des services publics", accusant Édouard Philippe de planifier un abandon progressif des missions de l'État.

"Cette circulaire annonce un chamboulement dans l'organisation des services déconcentrés de l'État", estime la Fédération générale des fonctionnaires Force ouvrière (3e syndicat représentatif) dans un communiqué. "L'État veut se recentrer sur son rôle de régulateur et progressivement abandonner des missions", fustige-t-elle.

"Le Premier ministre fixe de manière unilatérale les missions où le rôle de l'État serait réaffirmé, celles qui pourraient être allégées et celles transférées", s'offusque FO, pour qui ces réformes sont dictées par le "dogme de la réduction de la dépense publique et l'austérité".

Édouard Philippe avait présenté mercredi ces grands axes de transformation lors de la Conférence nationale de l'administration territoriale de l'État (CNATE).

Dans cette circulaire datée du 24 juillet, dont l'AFP a eu copie, les préfets sont invités à formuler des propositions d'ici la mi-octobre pour "clarifier les missions exercées au niveau territorial" et "faire évoluer l'organisation et le fonctionnement des services". Ce deuxième axe devra poursuivre trois objectifs: "permettre davantage de souplesse", "approfondir la déconcentration" et "rechercher de nouvelles mutualisations de moyens".

Concernant le "périmètre d'action" de l'État pouvant "être allégé", la circulaire mentionne notamment certaines missions de développement économique des directions régionales des entreprises (DIRECCTE), le tourisme, certaines compétences relatives au logement et à la politique familiale, l'instruction de permis de construire ou encore le sport, pour lequel l'action "sera resserrée sur les territoires carencés".

Sur l'organisation des services, le gouvernement évoque plusieurs transferts de compétence (pilotage des contrats aidés confié à Pôle emploi et non plus aux DIRECCTE...), le "jumelage" de directions départementales interministérielles (DDI), et des regroupements de services dans un même lieu pour "optimiser l'occupation du patrimoine immobilier de l'État".

L'exécutif pointe également des maisons de service public "restées assez peu visibles", et souhaite "repenser le modèle des points de contact avec la population". Des lieux pourront être mis "à disposition", précise la circulaire.

Des "outils" ("formation", "reclassement", "aides au départ vers le secteur privé"...) pour "accompagner les transitions professionnelles des agents qui seraient concernés par les réorganisations" seront présentés "prochainement" par Bercy, qui mène une concertation sur ce sujet avec les syndicats.

"Un mécanisme d'intéressement aux économies réalisées" sera instauré, précise enfin la circulaire.

la/lum/i

AFP 271400 JUL 18